

DELIBERATION n°2020-1

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE
Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Alimentation aérienne de la parcelle E n°650

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Il s'agit de l'alimentation BT aérienne 230/400V de la parcelle E650 à partir du P12 rue de la côte. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65. Le montant HT de la dépense est évalué à : 3 600,00 €.

Fonds libres : 792,00 €

Participation SDE : 2 808,00 €

TOTAL : 3 600,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. De garantir la somme de 792,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur le fonds libres de la commune
3. De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

DELIBERATION n°2020-2

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE

Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Demande de subvention au titre du FAR 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance pour le dépôt des dossiers au titre du Fond d'Aménagement Rural 2020 auprès du Conseil Départemental est fixée au 31 janvier. Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour continuer la rénovation de l'église engagée en 2019, avec la réfection de la toiture basse côté Nord de l'église très abimée. Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir les propositions de Cédric VANDERGHEYNST pour la partie toiture basse côté Nord pour un montant de 34 597,50 € HT et de 1 382,00 € HT pour la réparation du clocheton, soit un total de 35 979,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir ces opérations avec Cédric VANDERGHEYNST pour un montant total de 35 979,50 € HT.
2. De demander une subvention au titre du FAR 2020 au Département
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

DELIBERATION n°2020-3

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE
Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Subventions aux associations 2020-1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Tournay Sports : 8 000 € (Abstentions de Messieurs Nicolas DATAS-TAPIE et Frédéric PERRET)
- ✓ Coopérative de l'école maternelle : 350 €
- ✓ Coopérative de l'école élémentaire : 250 €
- ✓ Tennis Club de Tournay : 250 €
- ✓ Cotisation à l'association Francis Jammes : 50 €

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20200113-2020-3-DE
Date de télétransmission : 20/01/2020
Date de réception préfecture : 20/01/2020

DELIBERATION n°2020-4



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE
Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Tarifs ALSH de janvier à février 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay janvier à février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Petits As et Haras à Tarbes le 29 janvier 2020 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Luge à Cauterets le 14 février 2020 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Patinoire à Cauterets le 14 février 2020 : Quotient 1 : 15 €, Quotient 2 : 16 €, Quotient 3 : 17 €, Quotient 4 : 18 €, Quotient 5 : 19 €, Quotient 6 : 20 €

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

DELIBERATION n°2020-5

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE
Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Location de la Halle – 27 mars 2020 – ETE Réseaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de l'entreprise ETE Réseaux pour la location de la salle de la Halle de la mairie pour le 27 mars 2020 pour un repas d'entreprise. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 100 € pour la journée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De louer la Halle à ETE Réseaux le 27 mars 2020
2. De fixer le montant du loyer à 100 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

308 300

DELIBERATION n°2020-6



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 20/01/2020

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE

Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Location Salle Sandras – 27 mars 2020 – MSA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de la MSA pour la location de la salle Serge Sandras pour 16 demi-journées de février à décembre 2020 pour l'animation d'un groupe de paroles par une psychologue. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 20 € par demi-journée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De louer la salle Serge Sandras pendant 16 demi-journées en 2020
2. De fixer le montant du loyer à 20 € par demi-journée
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 janvier 2020,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE